## Fisc & Réseaux Sociaux Le Fisc est désormais autorisé à fouiller sur vos comptes Facebook, TikTok ou Instagramlegislationreseaux-sociauxtechnologies

+ ou - vrai (cf écoutes Sarkozy et sa condamnation) : La Cnil rappelle toutefois que ces données sont limitées aux « contenus librement accessibles et manifestement rendus publics par les utilisateurs », et que les messages privés ne pourront donc pas être utilisés comme preuve de fraude devant un tribunal.

## Cf 20 minutes

Le Fisc est désormais autorisé à fouiller sur vos comptes Facebook, TikTok ou Instagram.

## **Comments**

Menu ▼ |Daily|jmc947|Carte|

Connexion List & Search

From:

http://elsenews.com/ - ElseNews

Permanent link:

http://elsenews.com/doku.php/blog/fisc\_reseaux\_sociaux

Last update: 17/09/2025/H20:40:04

